

ASPTT AUXERRE
SECTION ATHLETISME

PRINCIPALES REGLES DE FONCTIONNEMENT
Adoptées par le bureau du 13 octobre 2016

AFFILIATION :

La section athlétisme de l'ASPTT AUXERRE est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

COTISATIONS :

La cotisation due correspond au degré d'activité souhaité par l'athlète en accord avec le club.

L'Assemblée Générale annuelle fixe le taux de cotisation pour la saison suivante.

Pour 2017 : **COMPETITION= 95 € LOISIRS= 70 €**

Un tarif famille est appliqué dès lors que 3 athlètes d'une même famille prennent une licence compétition. Le prix de la 3^e licence est alors de 75€.

DEPLACEMENTS/ COMPETITIONS :

Les athlètes conservent le libre choix des compétitions, les déplacements se faisant à leur frais.

D'une manière générale les athlètes utilisent leur voiture personnelle et l'engagement des coureurs aux compétitions se fait individuellement.

- **CHAMPIONNATS (régionaux, interrégionaux et nationaux)**

Le club prend en charge le déplacement des athlètes, sauf si le participant décide d'y aller par ses propres moyens. Dans tous les cas, le regroupement dans les véhicules est recommandé pour justifier une indemnisation par le club.

Les frais de repas et de nuit sont réglés par le club.

Indemnités kilométriques : 0.30 € du km + frais d'autoroute dans certains cas (sur fournitures des justificatifs)

Compte tenu du coût chaque année plus élevé des déplacements il est demandé une grande rigueur aux athlètes concernant les frais à la charge du club.

A l'occasion de tous les championnats de France et des demi-finales de France de cross, le club est autorisé à utiliser les véhicules loués **par le Conseil Général**.

L'ASPTT Auxerre demeure très attachée à cet acquis important ; Il importe donc qu'il soit préservé par une grande rigueur d'utilisation. Les dirigeants et les athlètes devront donc veiller à respecter cet engagement. En application de la convention passée entre le Conseil Général et le Comité de l'Yonne FFA, les occupants des véhicules doivent obligatoirement être possesseurs d'une licence FFA du club utilisateur. Les demandes de réservation des véhicules et d'hébergement sont effectuées par David CLEMENCELLE.

Les dirigeants et athlètes se déplaçant à l'occasion des réunions des instances statutaires, des formations ou en tant qu'officiels sont indemnisés dans les mêmes conditions.

HABILLEMENT :

Régulièrement avec alternance selon les besoins : fournitures de maillots, shorts, cuissards, coupe-vent, survêtements...en fonction des possibilités financières du club.

Concernant les survêtements ou ensembles, l'athlète prend l'engagement moral de **demeurer au club un minimum de 3 ans**. Dans la négative le club récupère les prestations fournies.

Un chèque de caution peut être exigé pour les remises importantes. La participation financière des athlètes, lorsqu'elle s'avère nécessaire, est proposée par le bureau.

MATERIEL :

4 chronos à bande ; 1 poignée chrono à bande ; 3 pistolets ; 1 ordinateur portable ; logiciel web ; 1 casque moto ; 1 gyrophare ; 1 demi décamètre ; 1 machine à relier ;

1 rameur ; 1 bipper ; 1 flamme publicitaire ; 2 starters ; matériel PPG divers.

L'inventaire des biens de la section est assuré par le secrétariat du club. Le matériel est suivi par un responsable tous les ans.

REUNIONS :

Réunions du bureau mensuelles ou en fonction de l'actualité.

Rassemblement annuel des athlètes en assemblée générale.

COURRIER/MAILS :

Informations régulières par courriers, mails en fonction de l'actualité par la Présidente Aline PERRIN, la secrétaire Dominique LAVAL et l'entraîneur Stéphane DUGUET. Ils sont également relayés sur le site internet du club.

Les résultats et les classements sont enregistrés par Christian BOULLE (lui envoyer régulièrement) et Frédéric FALCONE.

DOCUMENTS :

Plans d'entraînement, calendriers, conseils adressés régulièrement par l'entraîneur.

ADHESION AU CLUB :

Les demandes d'adhésion à l'ASPTT sont soumises à décision du bureau de la section sous la responsabilité de la Présidente ou de son adjoint.

STAGES :

Participations aux organisations de la FFA.
Formation officielle indemnisée par le club.
Le bénéficiaire s'engage à demeurer au club pendant une période de 5 ans.

ENTRAINEMENTS :

Ils sont laissés à l'appréciation des athlètes.
Utilisation de la piste de l'Arbre Sec et des installations (vestiaires) pour les licenciés ASPTT.

Renseignements : Aline Perrin-Jérôme Houzé
Stéphane DUGUET - Jérôme LISION

Entraînements collectifs :

- 1) **Dimanche matin** (hors compétitions) : 9h15 à Branches (face à l'aérodrome)
- 2) **Mercredi soir** : 18h00 stade de l'Arbre Sec (départ à 18h15)
- 3) **Préparation Physique Généralisée** : lundi à 18h15 en saison hivernale au gymnase Serge Mesonès.

Les entraînements sont programmés par Stéphane DUGUET et encadrés par Jérôme LISION, Jérôme HOUZE et Anne MAIRE.

2 séries de test VMA sont organisées par le club chaque année au printemps et à l'automne.

OBJECTIFS :

Les grandes orientations sont décidées en Assemblée Générale annuelle.
Objectifs fixés par chacun en fonction de ses motivations, souhaits, cadre de vie, condition physique etc...

Pour justifier des prestations d'habillement, chaque athlète doit participer à **un minimum de 7 compétitions par an** (sauf maladie, blessure...)

Les championnats (cross, piste, route, trail) sont les principaux objectifs du club.

RECOMMANDATIONS :

Le club propose que la mobilisation soit d'importance dans les épreuves qu'elle organise (Lindry, Ekiden) et dans les divers championnats afin de faciliter la constitution des équipes.

Dans les championnats et les épreuves de masse, le regroupement des athlètes du club pour l'échauffement est souhaité.

Dans les déplacements organisés par le club (championnats, épreuves nationales) les athlètes de l'ASPTT Auxerre doivent veiller à maintenir cohésion et esprit de groupe.

Le port du maillot du club, par respect pour les sponsors et les dirigeants, est obligatoire !! Cela devra notamment être le cas pour tous les athlètes accédant aux podiums.

L'ASPTT Auxerre fait sienne les recommandations et mises en garde relatives à la protection de la santé des sportifs qui adhèrent au club ainsi qu'aux attendus relatifs à la **lutte contre le dopage (loi 2006-405 du 05 avril 2006 modifiée par la loi 2008-650 du 3 juillet 2008)**

ROLE DU CLUB :

Le club veille à ce que chacun bénéficie des mêmes prestations afin qu'il n'y ait pas d'athlète privilégié.

Il prend en charge les frais d'engagement des équipes disputant sous les couleurs de l'ASPTT Auxerre, des épreuves de relais (type Ekiden).

Il tient une assemblée générale annuelle en fin de saison, qui a notamment pour objet, de réviser les présentes règles de fonctionnement.

LITIGES :

Les litiges susceptibles d'intervenir dans la section sont soumis à l'avis du bureau de la section sous la responsabilité de la Présidente.

SITE INTERNET :

Le club possède son propre site internet : www.aspttauxerreathle.com

Toutes les informations concernant la section y sont reportées.

Chaque athlète par son inscription au club autorise la publication de ses résultats et éventuellement des photos prises lors des manifestations et compétitions.

Afin de permettre une tenue à jour régulière et faciliter le travail de la responsable du site, chacun est invité à transmettre ses résultats le dimanche soir ou le lundi dans la journée (à Valérie VITRY : v.vitry@sfr.fr).

De même pour le trombinoscope du club, merci de fournir une photo.